

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 31 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER, Marie-Claude CARDOT à Frédérique SIMONIN, Stéphanie HINDELANG à Sébastien FRESSE, Séverine HUSSON à Guillaume ÉTÉVÉ.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Attribution Marché Public Rue de Mirecourt Phase 1
N° de délibération : 35_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réfection de voirie pour la rue de Mirecourt Phase 1.

Une consultation a été lancée le 31 Janvier 2025 avec réponse au 04 Mars 2025 à 12:00.

Considérant la consultation en date du 31 janvier 2025,

Considérant les six offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 10 mars 2025 à 17 h 00,

Considérant la réunion d'attribution avec l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation du 28 mars 2025 à 14 h 00,

Considérant la note obtenue par l'entreprise TRB de 99/100,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne l'entreprise TRB en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour la rue de Mirecourt Phase 1 pour un montant de 289 792.50€ HT € HT soit un total de 347 751.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 1 avril 2025
Marcel TEDESCO,
Maire

